

Ouverture du registre le mardi 17 avril 2023
à 10h :

• M. Cousin Philippe, AR BALAN, AR C'HROEZoù, Plogonnec.

Concernant le recul par rapport aux routes départementales,
à quoi va servir la diminution du recul des
constructions autorisées par rapport à l'axe de la voie ?
Est ce pour permettre l'extension des terrains
constructibles comme par exemple afin de pouvoir
modifier le STÉCAL de canal et de rendre
constructibles des terrains qui ne le sont pas ?

Concernant le cheminement piétonnier envisagé
dans le Bourg à partir du jardin de l'ancien
presbytère, je signale que sur le tracé envisagé,
il existe un magnolia plus que centenaire, qui est
un arbre remarquable, et donc classé, sur le
terrain de M. et Mme KIVAHIN / PÉRIANNEC'H.
Le cheminement envisagé condamnerait cet arbre
remarquable ce qui est inacceptable.
Il existe aussi un mur en pierres qui devrait être
détruit. Ce mur est en totale incohérence avec
un autre article concernant l'aspect extérieur
des ~~maisons~~ constructions et aménagements de leurs
abords, qui imposera des murets en parement
pierre par l'intégration paysanne des constructions techniques.
A ce propos d'ailleurs, pourquoi ne pas imposer
EPAF et en l'absence de l'écran qui protégerait la
construction des murets imposés aux riverains ?
De même, les antennes doivent être aussi peu visibles
que possible. Qu'il de l'antenne 5G installée
à Croëzon à deux pas d'un secteur très urbanisé ?

Mi deli de son aspect disgracieux dans le paysage,
elle cause des soucis qui sont au delà de la
réglementation imposée, et perturbent la réception
de la télévision par les riverains.

M. COSMAD Jean Louis
Kernevez-Keranguy 29180 Plogonnec

Madame la commissaire enquêtrice,
en tant qu'ancien exploitant sur le site de Kernevez-
Keranguy je souhaite vous faire part de mon accord
pour la création de la Stécal dans le cadre de
l'activité économique de M. Adrien LEROUX
La cession du bâtiment à proximité de mon
ancienne exploitation est une opportunité car cette
activité va permettre le maintien en état
de celui-ci
cette activité économique ne génère aucune
contrainte concernant mon cadre de vie
de plus, elle bénéficie d'un accès indépendant
je soutiens donc cette modification du PLU
portée par la mairie de Plogonnec
il est à noter que j'ai proposé le
bâtiment à mes voisins agriculteurs auparavant
et aucun n'a été intéressé

Je vous prie agréer, madame la commissaire
enquêtrice, l'expression de mes meilleurs
sentiments.

Jean Louis COSMAD